

Camping de Bordénéo****

Lieu dit Bordénéo 56360 Le PALAIS

Conditions Générales de ventes

Pour bénéficier des prestations proposées, nous vous demandons de lire attentivement les conditions générales ci-dessous. Celles-ci prennent effet au moment de l'acceptation de votre réservation. Le fait de réserver un séjour et de verser un acompte implique l'adhésion complète à nos conditions générales.

CONDITIONS DE RESERVATION

- La réservation devient effective uniquement avec l'accord du camping, après réception de l'acompte et après réception du contrat de réservation dûment complété et signé et après acceptation des conditions générales de ventes. Le versement de l'acompte valide l'acceptation complète de nos conditions générales de ventes
- La réservation d'un emplacement camping ou d'une location est faite à Titre strictement personnel. Vous ne pouvez en aucun cas sous-louer ni Céder votre réservation sans le consentement préalable du camping.
- Tout mineur doit nous transmettre attestation d'autorisation de séjour signé de ses parents ou tuteur légal.

ASSURANCE ANNULATION

- Il est recommandé de souscrire une assurance annulation.
- La prime d'assurance doit être intégralement payée à la réservation du séjour et est non remboursable. En cas de sinistre, vous devez aviser la compagnie dans les 5 jours suivants le sinistre. Les conditions générales d'annulation complètes et la procédure en cas d'annulation sont disponibles sur le site internet : <http://www.campez-couvert.com/> L'assurance annulation et interruption de séjour rembourse l'intégralité des sommes versées avant l'arrivée au séjour et le montant du séjour non utilisé au prorata temporis en cas de retour prématuré.
- **Aucun remboursement ne sera effectué si l'assurance annulation n'est pas souscrite**

NOMBRE DE PERSONNES

- Le nombre de personnes est limité au maximum à 6 par emplacement.
- Le camping se réserve le droit de refuser l'accès au camping, aux groupes de personnes se présentant avec un nombre de participants supérieur au nombre déclaré lors de la réservation.

FRAIS DE RESERVATION

- Des frais de dossier de 17 euro vous seront facturés pour tous les séjours du 27 Juin au 31 Août.

CONDITIONS DE PAIEMENT

- Un acompte de 25% vous sera demandé pour toute réservation effectuée plus de 30 jours avant le début du séjour. Le solde sera à régler au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour afin de maintenir votre réservation.
- Pour toute réservation effectuée moins de 30 jours avant la date de début du séjour, la totalité du règlement doit être versé au camping au moment de la réservation.

ANNULATION ET MODIFICATIONS

1. Modification de votre réservation

- Sans nouvelles de votre part, indiquant un retard de votre arrivée, L'hébergement deviendra à nouveau disponible à la vente 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat, et vous perdrez en conséquence le bénéfice de votre réservation.

2. Arrivée tardive ou départ anticipé

- Aucune réduction ne sera accordée dans le cas d'une arrivée tardive ou d'un départ anticipé.
- Pour les séjours camping, et dans le cas où votre séjour n'est pas encore soldé, nous ne tiendrons en aucun cas compte des modifications lors de notre facturation.

3. Annulation de votre séjour

- Toute annulation doit être signalée au camping par courrier recommandé dès que possible. **Le camping n'effectue aucun remboursement en cas d'annulation**, il vous faut donc vous référer aux conditions de remboursement de l'assurance annulation, pour ceux qui y ont souscrit.

VOTRE SEJOUR

- 1. Arrivée.** Vous pourrez disposer de votre mobil-home à partir de 15h30, un chèque de caution de 270€ vous sera demandé pour les locatifs et le ménage, un de 50 euros si vous avez un véhicule pour le badge de la barrière et 10 euros par bracelet d'identification. Veuillez à nous signaler avant la fermeture de l'accueil le jour de votre arrivée vos éventuelles remarques par rapport à l'inventaire et l'état des lieux que vous aurez effectué lors de votre arrivée sans retour de vote part nous considérerons que tout était conforme et en bon état de marche. . Pour les locatifs arrivée possible entre 15h30 et 18h30 en cas d'arrivée tardive appeler l'accueil avant 16h pour organiser votre arrivée.
- Pour le camping arrivée possible de 14h30 à 18h30.

- Un bracelet par personne vous sera remis à votre arrivée afin que vous puissiez circuler librement sur le camping.

2. Pendant votre séjour

- Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries, etc. et dans le cas d'incident relevant de la responsabilité civile du vacancier, il est indispensable de demander à votre assureur une extension villégiature à votre multirisque habitation.
- Tous les clients du camping doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping affiché à l'accueil, les responsables de bruit ou de nuisances seront expulsés sans remboursement
- Jeux et piscine : les enfants devront toujours être sous l'entière surveillance et responsabilité de leurs parents. La direction ne répond ni des accidents, ni des vols. Le port du maillot de bain est obligatoire à la piscine, short et caleçons de bains interdit.
- Tout visiteur ou personne supplémentaire doit être déclaré dès sont arrivée à la réception du Camping et devra s'acquitter d'une redevance. Les visiteurs ne sont pas autorisés à aller à la piscine.
- Chaque client en titre est responsable des nuisances ou dégâts causées par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.
- Un complément pourra vous être demandé dans le cas où le montant de la caution serait insuffisant.

3. Départ

- Les mobil-homes devront être libérés avant 10h du matin. Le logement devra être restitué en parfait état de propreté et tout objet cassé ou détérioré vous sera facturé.
- En raison du peu de temps impartie, le camping se réserve le droit d'effectuer l'état des lieux de sortie après le départ du locataire. Le remboursement de la caution interviendra dans la semaine suivante, sous déduction éventuelle du coût de remplacement des objets manquants, de nettoyages et réparations nécessaires à la remise en état des lieux. Ce cautionnement ne pourra en aucun cas être considéré comme un paiement de loyer et ne sera productif d'aucun intérêt.
- Un complément pourra vous être demandé dans le cas où le montant de la caution serait insuffisant.

EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR

- Tous les clients du camping sont tenus de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping. Les visiteurs sont acceptés, sous la responsabilité de leurs hôtes, après avoir signalé leur présence au service d'accueil et s'être acquitté de la redevance prévue ils ne sont pas autorisés à se rendre sur l'espace aquatique.

Jeux et piscine : pour leur sécurité les enfants devront toujours être sous la surveillance et la responsabilité de leurs parents qui devront leurs faire appliquer les règles de sécurité affichées à l'entrée de la piscine et sur l'aire de jeux, la direction se dégage de toutes responsabilités en cas d'accident.

Le port du maillot de bain est obligatoire à la piscine les shorts et caleçons de bain ne sont pas autorisés.

TAXES DE SEJOUR ET TVA

- Toute personne à partir de 18 ans doit s'acquitter d'une taxe de séjour (Montant en 2019 : 0.55/pers/jour).
- Les tarifs s'entendent TTC avec un taux de TVA de 10% inclus applicable au jour où ils ont été déterminés. Toute modification ultérieure du taux de TVA applicable survenue entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facturation du séjour entrainera une modification corrective du prix TTC, ce que le client accepte sans réserve.

ANIMAL

- Les chiens sont acceptés (2 max par locatif ou par emplacement) moyennant une redevance payable lors de votre réservation, excepté les chiens de 1ère et 2ème catégorie. Ils doivent être tenus en laisse en permanence et vous ne pouvez pas les laisser seul sur votre emplacement ou dans le locatif. Le carnet de vaccination doit être à jour, vous devez nettoyer après votre chien.

LITIGE

- Médiation des litiges de la consommation : conformément aux dispositions du code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir au service de médiation proposé par la SAS Bordeneo. Le médiateur « droit de la consommation » ainsi proposé est Medicycs. Ce dispositif de médiation peut être joint par voie électronique : www.medicycs.fr ou par voie postale : Médicycs-centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice- 73 boulevard de Clichy, 75009 paris.

INFORMATIQUE ET LIBERTE

- Les informations que vous nous communiquez au moment de votre réservation sont confidentielles et ne seront à aucun cas transmises à des tiers. Conformément à la loi informatique et des libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela il vous suffit de nous faire part de votre demande par écrit.